

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 04338

Numéro SIREN : 802 740 290

Nom ou dénomination : PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 06/10/2022 sous le numéro de dépôt 44985

44 985.

SERECEC

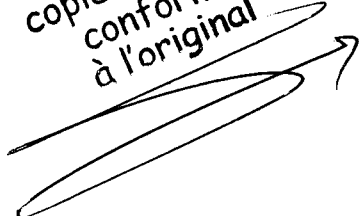
Paris - Compiègne - Soissons - Villiers-Cotterêts

Comptabilité
Conseil
Juridique
Social
Depuis 1975

PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS

43 RUE CAMILLE DESMOULINS
92130 - ISSY LES MOULINEAUX

copie certifiée
conforme
à l'original



COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

SERECEC EXPERTISE

Avenue de la Ferte Milon Impasse des Sablons
02600 VILLERS COTTERETS
Tel : 0323961497 - Fax : 0323964006
contact@serecec.fr

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/01/2021	et clos le	31/12/2021	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal
Si PME Innovantes, cocher la case ci-contre				☒
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE				
Désignation de la société:			Adresse du siège social:	
PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS				
SIRET	8	0	2	7
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:	
43 RUE CAMILLE DESMOULINS				
RÉGIME FISCAL DES GROUPES				
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)				
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:				
SIRET				
B ACTIVITÉ				
Activités exercées		Activités des sièges sociaux		Si vous avez changé d'activité, cochez la case
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)				
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal 157836 Déficit		
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2. Plus-values				
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %		
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Autres dispositifs
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies				
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)				
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts				
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.				
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)				
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %				
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)				
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre				
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée				
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre				
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe				
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	OUI NON	Si oui, indication du logiciel utilisé
				NETexcom
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr				
S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .				
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:	
SEREGEC EXPERTISE - Avenue de la 02600 VILLERS COTTE				
Impasse des Sablons Tél: 0323961497			Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :			Date: 09/05/2022 Lieu: ISSY LES MOULINEAUX	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné			Qualité et nom du signataire: Expert comptable Chloé BARAT	
			Signature :	
Examen de conformité fiscale (ECF)		prestataire :		

Désignation de l'entreprise		PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		43 RUE CAMILLE DESMOULINS - 92130 - ISSY LES MOULINEAUX				
SIRET		8 0 2 7 4 0 2 9 0 0 0 0 2 7				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 1		
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		
				Net 3		
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I) AA				
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV	2750	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	1165249	
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
Prêts		BF	BG			
Autres immobilisations financières *		BH	BI	39		
TOTAL (III)		BJ	1168038	BK	1168038	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY		
		Autres créances (3)	BZ	CA	153217	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)	CD	CE		
COMPTES DE REGULARISATION	DIVERS	Disponibilités	CF	CG	1509548	
		Charges constatées d'avances (3) *	CH	CI		
		TOTAL (III)	CJ	1662765	CK	1662765
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
Écarts de conversion actif * (VI)		CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	2830803	1A	2830803	
Renvois: (1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes		CP	(3) Part à plus d'1 an : CR	
Clause de réserve de propriété * :		Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :5000.....)			DA	5000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...			DB	
	Écarts de réévaluation (2) *	(	dont écart d'équivalence EK	)	DC
	Réserve légale (3)			DD	500
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3) *	(	dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1	)	DF
	Autres réserves	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *		EJ	DG
	Report à nouveau			DH	1360
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	2556183
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	2563043
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM
Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	
	Emprunts et dettes financières divers	(	dont emprunts participatifs EI	)	DV
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	2941
	Dettes fiscales et sociales			DY	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	264233
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	267760	
Écart de conversion passif *			TOTAL (V)	ED	
TOTAL GENERAL (I à V)			EE	2830803	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C
			- Écart de réévaluation libre		1D
			- Réserve de réévaluation (1976)		1E
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS				Néant ☐ *	
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue	{	FD		FE		FF
	Services *		FG		FH		FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		FK		FL	
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	
	Variation de stocks (marchandises) *					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6bis) *					FW	3764
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	
	Salaires et traitements *					FY	
	Charges sociales (10)					FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{	- dotations aux amortissements *		GA	
				- dotations aux provisions		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)					GE	
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	-3764
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)		GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)		GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	2617770
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	264000
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)					GP	2881770
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	425
	Différences négatives de change					GS	274739
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)					GU	275164
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	2606606
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	2602842

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	134	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	134	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	11	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	11	
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)				HI	123	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	46783	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	2881904	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	325722	
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – Total des charges)				HN	2556182	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2) Dont	{ produits de locations immobilières		HY		
		{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3) Dont	{ - Crédit-bail mobilier *		HP		
		{ - Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)			HX		
	(6 ter) Dont	{ - amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)		RC		
		{ - amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)		RD		
	(9) Dont transfert de charges			A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(	dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5	)	A2
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	Facultatifs	A6	Obligatoires	A9	
		dont cotisations facultatives Madelin	A7			
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8			
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Solde créance / filiale liquidée				11		
Solde dette / filiales liquidées					134	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS										Néant ☐									
CADRE A	IMMOBILISATIONS										Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations								
											1		2		3						
CORP.	Frais d'établissement et de développement										TOTAL I		CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II		KD		KE		KF				
	Terrains												KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre		(dont composants		L9			)	KJ		KK		KL							
		Sur sol d'autrui		(dont composants		M1			)	KM		KN		KO							
		Installations gales, agencements, aménagements des constructions		dont composants		M2			)	KP		KQ		KR							
	Installations techniques, matériel et outillage industriels										dont composants		M3		)	KS		KT		KU	
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *												KV		KW		KX			
		Matériel de transport *												KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique												LB		LC		LD			
		Emballages récupérables et divers *												LE		LF		LG			
		Immobilisations corporelles en cours												LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes												LK		LL		LM				
	TOTAL III												LN		LO		LP				
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence										8G			8M		8T				
Autres participations										8U		1567106	8V		8W	1765358					
Autres titres immobilisés										1P			1R		1S						
Prêts et autres immobilisations financières										1T		39	1U		1V						
TOTAL IV										LQ		1567145	LR		LS	1765358					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										ØG		1567145	ØH		ØJ	1765358					
CADRE B	IMMOBILISATIONS										Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence						
											Par virement de poste à poste		Par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4				
											1		2								
CORP.	Frais d'établissement et de développement										TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II		IO		LV		LW		1X		
	Terrains												IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB		MC									
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME		MF									
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions				IS		MG		MH		MI									
	Installations techniques, matériel et outillages industriels												IT		MJ		MK		ML		
	Autres immo. corporelles	Installations gales, agencements, aménagements divers				IU		MM		MN		MO									
		Matériel de transport				IV		MP		MQ		MR									
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT		MU									
		Emballages récupérables et divers*				IX		MV		MW		MX									
	Immobilisations corporelles en cours												MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes												NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III												IY		NG		NH		NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence										IZ			ØU		M7		ØW		
Autres participations										IØ		2164466	ØX		ØY	1167998	ØZ	1167999			
Autres titres immobilisés										I1			2B		2C		2D				
Prêts et autres immobilisations financières										I2			2E		2F	39	2G	39			
TOTAL IV										I3		2164466	NJ		NK	1168037	2H	1168038			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										I4		2164466	ØK		ØL	1168037	ØM	1168038			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise		PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS						Néant ☒ *	
Exercice N clos le		3	1	1	2	2	0	2	1
CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) ⁽¹⁾		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5] ⁽⁵⁾		
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice ⁽⁴⁾			
				Montant des suppléments d'amortissement ⁽²⁾	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés ⁽³⁾				
		①	②	③	④	⑤	⑥		
1	Concessions, brevets et droits similaires								
2	Fonds commercial								
3	Terrains								
4	Constructions								
5	Installations techniques mat. et out. industriels								
6	Autres immobilisations corporelles								
7	Immobilisations en cours								
8	Participations								
9	Autres titres immobilisés								
10	TOTAUX								

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B		DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL	
1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	_____		
2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	_____	–	
3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	_____	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS						Néant ☒ *							
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant amortissements au début de l'exercice	des	Augmentations : dotations de l'exercice	de	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	de	Montant des amortissements à la fin de l'exercice							
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN							
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ							
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH							
TOTAL I		RK		RM		RN		RO							
Terrains		PI		PJ		PK		PL							
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ							
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU							
Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY							
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC							
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG							
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK							
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO							
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT							
TOTAL II		QU		QV		QW		QX							
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN		ØP		ØQ		ØR							
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice							
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel								
Frais d'établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales, agenc., aménagements divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Installations techniques, matériel et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. Corporelles	Inst. Gales, agenc. Et aménagements divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages, récupérations et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)			NY		Total général non ventilé (NW - NY)			NZ			
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *													
		Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice				
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9			Z8				
Primes de remboursement des obligations								SP			SR				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS						Néant ☐ *		
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
		1		2		3		4		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participations	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	264000	Ø7		Ø8	264000	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	264000	TY		TZ	264000	UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	264000	UB		UC	264000	UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE		UF					
	- financières		UG		UH	264000				
	- exceptionnelles		UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ^{ème} du CGI								10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑧

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS				Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS	À PLUS D'UN AN	
				1		2	3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	1165249	UM		UN	1165249	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières	UT	39	UV		UW	39	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA						
	Autres créances clients	UX						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provisions pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1						
	Personnel et comptes rattachés	UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	153217		153217		
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
		Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR						
Charges constatées d'avance	VS							
TOTAUX		VT	1318505	VU	153217	VV	1165288	
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD						
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE						
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus	
				1		2	3	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG						
	à plus d'1 an à l'origine	VH						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2941		2941			
Personnel et comptes rattachés		8C						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW						
	Obligations cautionnées	VX						
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupe et associés (2)		VI	586		586			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	264233		264233			
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2						
Produits constatés d'avance		8L						
TOTAUX		VY	267760	VZ	267760			
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques	VL			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS				Néant ☐		Exercice N clos le	
Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)						ET		3 1 1 2 2 1	
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA 2556182	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WB			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	XE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 <i>sexies</i> D du CGI)		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX	XW		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3* et 212 bis du CGI) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *					XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)					I7		46783	
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	814278		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7 814278
	Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées aux taux de 0 %			I8		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions			WN				
					WO				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)					XR				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art.39-1-3*** et 212 du CGI)		SU	Zone d'entreprises* (activité exonérée) Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		SW M8	WQ	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y1				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3				
						TOTAL I		WR 3417243	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *						WT		2995407	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)						WU		264000	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées aux taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées aux taux de 0 % - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure - imputées sur les déficits antérieurs			WV WH WP WW XB			
			Autres plus-values imposées aux taux de 19 %					I6	
			Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *					WZ	
			Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits nets des actions et parts d'intérêts		{ Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	XA	
			Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					ZX	
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *					ZY			
	Majoration d'amortissement *					XD			
	Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	K9	Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies)	Entreprises nouvelles (art.44 <i>sexies</i>)	L2	J.E.I. (art. 44 <i>sexies</i> A)	L5	XF
				ZFU – TE (art. 44 <i>octies</i> A)	S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 <i>terdecies</i>)	PA	
				Bassin urbain à dynamiser (art. 44 <i>sexdecies</i>)	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 <i>duodecies</i>)	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 <i>quaterdecies</i>)	XC	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 <i>quindécies</i>)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 <i>septdecies</i>)	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)					XS				
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	{		dont déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i>)	XG	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 <i>decies</i> E)	YH	XG		
	{		dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> C)	YC			
	{		dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> B)	YB	dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> D)	YD			
	{		dont déductions exceptionnelles (art. 39 <i>decies</i> F)	YI	Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI			
	{		dont déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i> G)	YL					
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y2				
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		XH 3259407	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		{		Bénéfice (I moins II)	XI	157836			
		{		Déficit (II moins I)			XJ		
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *					ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *							XL		
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	157836	XO			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS		Néant ☐	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau n° 2058-A-SD)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau n° 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis al. 1° du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotation de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
Rep dép Créance filiale			9D		9E 264000
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
			YN		YO 264000
TOTALUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			↓ ↓		
à reporter au tableau n° 2058-A-SD :			ligne WI ligne WU		
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)					
Montant de la réintégration ou de la déduction		Montant au début de l'exercice		Imputations	
		L1			
				Montant net à la fin de l'exercice	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau n° 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET
RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFIP N° 2058-C-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS										Néant ☐		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	837		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
						- Autres réserves	ZD							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	197523			Dividendes	ZE	197000						
	Prélèvements sur les réserves	ØE				Autres répartitions	ZF							
						Report à nouveau	ZG	1360						
TOTAL I		ØF	198360		(N.B : le total I doit être égal au total II)	TOTAL II	ZH	198360						
RENSEIGNEMENTS DIVERS												Exercice N :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail				J7			)	YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier											YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus											YS		
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance											YT		
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois				J8			)	XQ				
	- Personnel extérieur à l'entreprise											YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)											SS	2445	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtage											YV		
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				ES			)	ST	1319			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD										ZJ	3764		
	IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE et CVAE											YW	
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers				ZS			)	9Z			
		Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD										YX		
TVA	- Montant de la TVA collectée											YY		
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations											YZ		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2019) *											ØB		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *											ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *											ZK	%	
	- Numéro de centre agréé *	XP									- Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0	ZR	1	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice											RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI											RH		
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA			Plus-values à 15 %	JK			Plus-values à 0 %	JL				
					Plus-values à 19 %	JM			Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble	JD			Plus-values à 15 %	JN			Plus-values à 0 %	JO				
					Plus-values à 19 %	JP			Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale	JH			n° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS				Néant ☐ *	
A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
1		2	3	4	5	6	
I – IMMOBILISATIONS *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus- value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
7		8	9	19%	15% ou 12,80%	0%	
10		11					
I – IMMOBILISATIONS *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II – AUTRES ÉLÉMENTS	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
			0				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS		Néant ☒ *										
		<table border="1"> <tr> <td colspan="2">Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou de 12,8 % ❷</td> <td></td> </tr> <tr> <td>❶ Entreprises soumises à l'IS</td> <td>Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❶</td> <td></td> </tr> <tr> <td>❷ Entreprises soumises à l'IR</td> <td>Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❷</td> <td></td> </tr> </table>				Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou de 12,8 % ❷			❶ Entreprises soumises à l'IS	Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❶		❷ Entreprises soumises à l'IR	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❷	
Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou de 12,8 % ❷														
❶ Entreprises soumises à l'IS	Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❶													
❷ Entreprises soumises à l'IR	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❷													
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU														
Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %										
❶		❷	❸	❹										
Moins-values nettes N														
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1													
	N – 2													
	N – 3													
	N – 4													
	N – 5													
	N – 6													
	N – 7													
	N – 8													
	N – 9													
	N – 10													
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *														
Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter (2 + 3 – 4 – 5)								
		À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %										
❶		❷	❸	❹	❺	❻								
Moins-values nettes N														
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1													
	N – 2													
	N – 3													
	N – 4													
	N – 5													
	N – 6													
	N – 7													
	N – 8													
	N – 9													
	N – 10													

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) *

Désignation de l'entreprise		PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS				Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme					
			Taxées à 10 %	Taxées à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées à 19 %	Taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)		7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} alinéas de l'article 39-1-5^{ème} du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve			Montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt				
①	②	③	④		⑤		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Concepteur : NETexcom Groupe Informatique

Désignation de l'entreprise		PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS										Néant ☒										
Exercice ouvert le		01/01/2021 /				et clos le				31/12/2021 /				Données en nombre de mois		1	2					
DÉCLARATION DES EFFECTIFS																						
Effectif moyen du personnel * :												YP										
- Dont apprentis												YF										
- Dont handicapés												YG										
Effectif affectés à l'activité artisanale												RL										
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE																						
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE																						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises												OA										
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées												OK										
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante												OL										
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges												OT										
TOTAL 1												OX										
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																						
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)												OH										
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation												OE										
Subventions d'exploitation reçues												OF										
Variation positive des stocks												OD										
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée												OI										
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation												XT										
TOTAL 2												OM										
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾																						
Achats												ON										
Variation négative des stocks												OQ										
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances												OR	3764									
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.												OS										
Taxes déductibles de la valeur ajoutée												OZ										
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)												OW										
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée												OU										
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois												O9										
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante												OY										
TOTAL 3												OJ	3764									
IV – Valeur ajoutée produite																						
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 – total 3)												OG	-3764									
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF.												SA	-3764									
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																						
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.																						
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA.																						
vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD																						
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre												EV										
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)												GX										
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)												HX										
Période de référence		GY		/		/							GZ		/		/					
Date de cessation		HR		/		/																

(1) ATTENTION : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § Déclaration des effectifs

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F-SD 2022

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(1)

Néant ☐

Exercice clos le		3 1 1 2 2 0 2 1		N° SIRET		8 0 2 7 4 0 2 9 0 0 0 0 2 7	
Dénomination de l'entreprise PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS							
Adresse (voie) 43 RUE CAMILLE DESMOULINS							
Code postal 92130				Ville ISSY LES MOULINEAUX			
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE		P1	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES		P3	3750
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE		P2	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES		P4	250
I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :							
Forme juridique SAS		Dénomination PIERRE ETOILE					
N° SIREN (si société établie en France)		3 9 8 5 4 0 7 4 0		% de détention		55	
Nb de parts ou actions		2750					
Adresse N° 43		Voie RUE CAMILLE DESMOULINS					
Code postal 92130		Commune ISSY LES MOULINEAUX		Pays		FRANCE	
Forme juridique SAS		Dénomination JO2LIAD					
N° SIREN (si société établie en France)		8 5 2 9 0 4 8 1 2		% de détention		20	
Nb de parts ou actions		1000					
Adresse N° 0		Voie 27 AVENUE ALPHAND					
Code postal 94160		Commune SAINT MANDE		Pays		FRANCE	
Forme juridique SAS		Dénomination OLCAPI					
N° SIREN (si société établie en France)		8 5 2 8 6 0 0 1 4		% de détention		20.00	
Nb de parts ou actions		1000					
Adresse N° 0		Voie 148 RUE DE LOURMEL					
Code postal 75015		Commune PARIS		Pays		FRANCE	
Forme juridique		Dénomination					
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention			
Nb de parts ou actions							
Adresse N°		Voie					
Code postal		Commune		Pays			
II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :							
Titre (2) Mme		Nom patronymique KAIHARI		Prénom(s) Anita			
Nom marital KAIHARI		% de détention		5		Nb de parts ou actions 250	
Naissance : Date 05/04/1960		N° Département 99		Commune TAMPERE		Pays FINLANDE	
Adresse : N° 10		Voie Ter Avenue de Rivoli					
Code postal 92190		Commune MEUDON		Pays		FRANCE	
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)			
Nom marital		% de détention				Nb de parts ou actions	
Naissance : Date		N° Département		Commune		Pays	
Adresse : N°		Voie					
Code postal		Commune		Pays			

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Formulaire obligatoire (art.38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(1)

Néant ☐

Exercice clos le	3 1 1 2 2 0 2 1	N° SIRET	8 0 2 7 4 0 2 9 0 0 0 0 2 7
Dénomination de l'entreprise	PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS		
Adresse (voie)	43 RUE CAMILLE DESMOULINS		
Code postal	92130	Ville	ISSY LES MOULINEAUX
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :		P5	16
Forme juridique	SCI	Dénomination	SCCV VOISINS LE PARC HABITE
N° SIREN (si société établie en France)	8 8 0 8 3 6 1 5 0	% de détention	6
Adresse	N° 47	Voie	BOULEVARD DIDEROT
Code postal	75012	Commune	PARIS
Pays	FRANCE		
Forme juridique	SCI	Dénomination	73 AVENUE ROBINSON
N° SIREN (si société établie en France)	8 1 0 8 8 5 7 6 4	% de détention	20
Adresse	N° 43	Voie	RUE CAMILLE DESMOULINS
Code postal	92130	Commune	ISSY LES MOULINEAUX
Pays	FRANCE		
Forme juridique	SCI	Dénomination	MONTIGNY TERRA NATURA
N° SIREN (si société établie en France)	5 3 9 3 2 0 6 9 7	% de détention	20
Adresse	N° 43	Voie	RUE CAMILLE DESMOULINS
Code postal	92130	Commune	ISSY LES MOULINEAUX
Pays	FRANCE		
Forme juridique	SCI	Dénomination	SEVRES 114 GRANDE RUE
N° SIREN (si société établie en France)	8 0 9 8 1 7 6 6 1	% de détention	20
Adresse	N° 42	Voie	RUE CAMILLE DESMOULINS
Code postal	92130	Commune	ISSY LES MOULINEAUX
Pays	FRANCE		
Forme juridique	SCI	Dénomination	MONTREUIL PESNON RESISTANCE
N° SIREN (si société établie en France)	8 1 4 0 2 9 5 6 7	% de détention	20
Adresse	N° 43	Voie	RUE CAMILLE DESMOULINS
Code postal	92130	Commune	ISSY LES MOULINEAUX
Pays	FRANCE		
Forme juridique	SCI	Dénomination	MONTIGNY STEPHENSON 2
N° SIREN (si société établie en France)	8 1 8 8 6 6 0 2 2	% de détention	20
Adresse	N° 43	Voie	RUE CAMILLE DESMOULINS
Code postal	92130	Commune	ISSY LES MOULINEAUX
Pays	FRANCE		
Forme juridique	SCI	Dénomination	MONTIGNY STEPHENSON
N° SIREN (si société établie en France)	8 1 0 4 9 1 9 9 3	% de détention	20
Adresse	N° 43	Voie	RUE CAMILLE DESMOULINS
Code postal	92130	Commune	ISSY LES MOULINEAUX
Pays	FRANCE		
Forme juridique	SNC	Dénomination	VARENNES JARCY LE PARC
N° SIREN (si société établie en France)	8 2 4 4 9 5 0 7 1	% de détention	10
Adresse	N° 43	Voie	RUE CAMILLE DESMOULINS
Code postal	92130	Commune	ISSY LES MOULINEAUX
Pays	FRANCE		

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

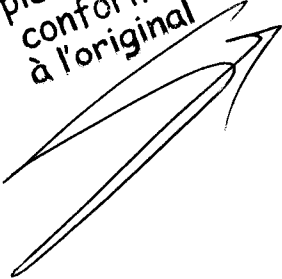
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

révision conseil audit expertise

Signé électroniquement le 25/05/2022 par
Betty Ramon

révision conseil audit expertise

copie certifiée
conforme
à l'original



PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS

43 rue Camille Desmoulins

92130 ISSY LES MOULINEAUX

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos au 31/12/2021

Société d'Expertise Comptable inscrite à l'Ordre de Paris Ile de France et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

7 rue Ernest Cresson 75014 Paris, Tél. 01 58 05 00 50 – Email : rca@rca-paris.com

Société A Responsabilité Limitée au capital de 26.800 euros, 411 608 508 Paris RCS

révision conseil audit expertise

PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS

Siège social : 43 Rue Camille Desmoulins

92130 ISSY-LES-MOULINEAUX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2021

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Société d'Expertise Comptable inscrite à l'Ordre de Paris Ile de France et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

7 rue Ernest Cresson 75014 Paris, Tél. 01 58 05 00 50 – Email : rca@rca-paris.com

Société A Responsabilité Limitée au capital de 26.800 euros, 411 608 508 Paris RCS

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif qu'en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SAS PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les

informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

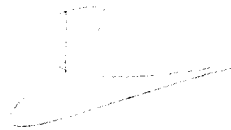
- ✓ Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ✓ Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ✓ Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ✓ Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative

liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ✓ Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARIS, le 25 Mai 2022.

Le Commissaire aux comptes
REVISION CONSEIL AUDIT EXPERTISE, représenté par
Betty RAMON



Bilan actif

	31/12/2021			31/12/2020
	Brut	Amort. dépr	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, lic., logiciels, drts & val. similaires				
Fonds commercial				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Construction				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	2 750		2 750	3 350
Créances rattachées à des participations	1 165 249		1 165 249	1 299 756
TIAP				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	39		39	39
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 168 038	0	1 168 038	1 303 145
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commande				
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés				
Autres	153 217		153 217	
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 509 548		1 509 548	1 005 297
Charges constatées d'avance				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 662 765	0	1 662 765	1 005 297
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion Actif				
TOTAL GENERAL	2 830 803	0	2 830 803	2 308 443

Bilan passif

	31/12/2021	31/12/2020
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 5 000)	5 000	5 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Ecarts d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	500	500
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres		
Report à nouveau	1 360	837
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	2 556 183	197 524
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 563 043	203 860
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	0	0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0	0
DETTES		
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	586	230 133
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes d'exploitation		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 941	2 727
Dettes sociales		
Dettes fiscales		433 612
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes	264 233	1 438 110
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	267 760	2 104 583
Ecarts de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	2 830 803	2 308 443

Compte de résultat

	31/12/2021		31/12/2020			
	Net	% C.A.	Net	% C.A.	Ecart	% Ecart
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Ventes de marchandises						
Production vendue						
Production stockée						
Subventions d'exploitation						
Autres produits						
	0		0		0	
CONSUMMATION						
Achats de marchandises						
Variations de stocks (marchandises)						
Matières premières et autres approv.						
Variation de stocks (mat. prem.)						
Autres achats et charges externes	3 764		4 557		-793	-17,41
	3 764		4 557		-793	-17,41
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assimilés						
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Amortissements et provisions						
Autres charges						
	0		0		0	
RESULTAT D'EXPLOITATION	-3 764	0,00	-4 557	0,00	793	-17,41
Opérations en commun	0		0		0	
Produits financiers	2 881 770		1 222 057		1 659 714	135,81
Charges financières	275 165		266 567		8 598	3,23
RESULTAT FINANCIER	2 606 606	0,00	955 490	0,00	1 651 116	172,80
RESULTAT COURANT AV. IMPOTS	2 602 842	0,00	950 933	0,00	1 651 909	173,71
Produits exceptionnels	134		86		48	55,61
Charges exceptionnelles	11				11	100
RESULTAT EXCEPTIONNEL	124	0,00	86	0,00	37	43,28
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	46 783		753 496		-706 713	-93,79
BENEFICE	2 556 183	0,00	197 524	0,00	2 358 659	1 194,12
Y compris						
Redevances de crédit-bail mobilier						
Redevances de crédit-bail immobilier						

révision conseil audit expertise

PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS

Siège social : 43 Rue Camille Desmoulins

92130 ISSY-LES-MOULINEAUX

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

Aux Associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Société d'Expertise Comptable inscrite à l'Ordre de Paris Ile de France et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

7 rue Ernest Cresson 75014 Paris, Tél. 01 58 05 00 50 – Email : rca@rca-paris.com

Société A Responsabilité Limitée au capital de 26.800 euros, 411 608 508 Paris RCS

Conventions intervenues depuis la clôture

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue depuis la clôture de l'exercice écoulé.

Fait à PARIS, le 25 Mai 2022.

Le Commissaire aux comptes
REVISION CONSEIL AUDIT EXPERTISE, représenté par
Betty RAMON



PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS

Société par actions simplifiée
au capital de 5.000 €

Siège social : 43 rue Camille Desmoulins
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
802 740 290 RCS NANTERRE

copie certifiée
conforme
à l'original

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ANNUELLE DU 30 JUIN 2022

L'an deux mil vingt deux et le trente juin, à onze heures, les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social sur convocation du Président.

Chaque associé a été convoqué par courrier en date du 7 juin 2022.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Marc GEDOUX préside la séance en sa qualité de Directeur Général de PIERRE ETOILE, elle-même Présidente de la Société.

La société REVISION CONSEIL AUDIT EXPERTISE, Commissaire aux comptes régulièrement convoqué, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les associés présents et représentés possèdent 5.000 actions, sur les 5.000 actions émises par la Société.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés, et qu'en conséquence, l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- un exemplaire de la lettre de convocation des associés ;
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes avec l'avis de réception ;
- les statuts de la Société ;
- la feuille de présence à l'assemblée ;
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- le rapport de gestion du Président ;
- les rapports du Commissaire aux comptes ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du Président, les rapports du Commissaire aux comptes, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément auxdits statuts été communiqués aux associés 8 jours avant la réunion de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

MV

- Rapport de gestion du Président ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus à l'organe dirigeant ;
- Affectation du résultat ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture du rapport de gestion et des rapports du Commissaire aux comptes.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2.556.182,97 euros de la manière suivante :

- | | |
|---|--------------------|
| - au compte « Report à nouveau » | 556.182,97 euros |
| qui sera créateur de 557.543,06 euros après affectation | |
| - à titre de dividendes | 2.000.000,00 euros |

Soit, un résultat de	2.556.182,97 euros
----------------------	--------------------

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 400,00 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 18 juillet 2022.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%.

Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.



L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice	Dividende global
2018	
2019	415.000 €
2020	197.000 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

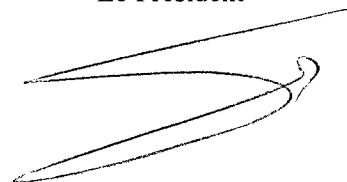
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à onze heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a loop and a final upward stroke.

PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS

Société par actions simplifiée
au capital de 5.000 €

Siège social : 43 rue Camille Desmoulins
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
802 740 290 RCS NANTERRE

copie certifiée
conforme
à l'original

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE

31 DECEMBRE 2021

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire en application des statuts et de l'article L. 227-9 du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par l'article 29 des statuts.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

L'exercice s'est soldé par un bénéfice de 2.556.182,97 euros contre un bénéfice de 197.523,52 euros pour l'exercice précédent.

SITUATION DE LA SOCIETE A LA DATE DU PRESENT RAPPORT

Aucun événement important n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 a eu pour conséquence un ralentissement des chantiers de travaux des sociétés civiles de construction-vente dans lesquelles Pierre Etoile Participations détient des participations. Cependant en 2021, l'activité a connu une reprise notable.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué



aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions du Code de commerce (articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce), nous vous indiquons la décomposition des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître :

- Pour les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu, *Néant*
- Pour les factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice. *Néant*

Toutefois, la Société n'étant pas concernée par ces dispositions, nous n'avons pas reproduit de tableaux conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Les prévisions de la Société indiquent des résultats bénéficiaires pour les trois prochains exercices.

Toutefois, à l'avenir, la Société ne prendra plus aucune participation dans des sociétés opérationnelles.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

- . le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 0 euro ;
- . le total des produits d'exploitation s'élève à 0 euro ;
- . les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 3.764 euros (contre 4.557 euros au titre de l'exercice précédent) ;

Le résultat d'exploitation ressort à - 3.764 euros (contre - 4.557 euros au titre de l'exercice précédent);

Compte tenu d'un résultat financier de 2.606.606 euros (955.490 euros au titre de l'exercice précédent), le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 2.602.842 euros (contre 950.933 euros au titre de l'exercice précédent).

Compte tenu des éléments ci-dessus, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 2.556.182,97 euros (contre un bénéfice de 197.523,52 euros au titre de l'exercice précédent).



Au 31 décembre 2021, le total du bilan de la Société s'élevait à 2.830.803 euros (contre 2.308.443 euros pour l'exercice précédent).

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice figurent en annexe.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2.556.182,97 euros de la manière suivante :

- au compte « Report à nouveau » 556.182,97 euros

qui sera créditeur de 557.543,06 euros après affectation

- à titre de dividendes 2.000.000,00 euros

Soit, un résultat de 2.556.182,97 euros

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice	Dividende global
2018	
2019	415.000 €
2020	197.000 €

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non



déductibles du résultat fiscal.

CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport de votre Commissaire aux comptes et de son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce.

Le Président

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping loops and a final upward stroke on the right side.



PARTICIPATIONS

Greffe du Tribunal de Commerce de NANTERRE
4 rue Pablo Neruda
92020 NANTERRE

Issy-les-Moulineaux, le 12 septembre 2022

Objet : dépôt des comptes annuels au 31 décembre 2021 PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS

Messieurs,

Afin de respecter les formalités de dépôt des comptes annuels, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint :

- le bilan, le compte de résultat et l'annexe au 31 décembre 2021 de notre société certifiés conformes,
- le rapport du Commissaire aux comptes certifié conforme ,
- le PV de l'assemblée générale ordinaire en date du 30 juin 2022 certifié conforme,
- le rapport de gestion certifié conforme,
- Un chèque de 45,34 €.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Marc GEDOUX
Directeur Général de PIERRE ETOILE, Président